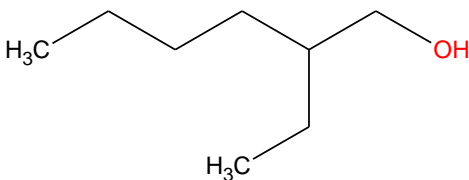


1. NOM DU PRODUIT

- a/ commercial
- en polonais : 2-Etyloheksanol /2-EH/ (2-éthylhexanol)
 - en anglais : 2-Ethylhexanol /2-EH/
 - en allemand : 2-Äthylhexanol
- b/ chimique
- en polonais : 2-Etyloheksan-1-ol (2-ethylhexal-1-ol)
 - en anglais : 2-Ethylhexan-1-ol
 - en allemand : 2-Äthylhexanol
- c/ désignation officielle de transport ne s'applique pas (il n'est pas soumis à la réglementation RID/ADR)
- d/ formule chimique
- moléculaire $C_8H_{18}O$
 - plane $CH_3(CH_2)_3CH(C_2H_5)CH_2OH$
- 
- développée
- e/ PKWiU (Classification polonaise des produits et des services) 20.14.22.9
- f/ NC 2905 16 85

2. EXIGENCES QUALITATIVES

2.1. Propriétés générales

Le 2-éthylhexanol est un liquide transparent, incolore présentant une odeur caractéristique.

2.2. Propriétés physiques et chimiques

N° d'ordre	Propriété	Valeur	Unité de mesure	Méthodes d'essais	Méthode équivalente
1	2-éthylhexanol, minimum	99.7	[% m/m]	Méthode propre ZAK S.A. (GC)	CPG
2	couleur, unités de l'échelle platine-cobalt maximum	5	[APHA]	PN-C-04534-01:1981	ISO 6271
3	densité sous 20 °C ¹ minimum maximum	0.832 0.834	[g/cm ³]	PN-C-04504:1992	Aréomètre
4	acidité sous forme d'acide éthanóïque ¹ maximum	0.01	[% m/m]	Méthode propre ZAK S.A.	ASTM D 1613
5	teneur en aldéhydes par rapport au 2-éthylhexanol ¹ maximum	0.05	[% m/m]	Méthode propre ZAK S.A.	BS 4583
6	eau maximum	0.05	[% m/m]	PN-EN ISO 12937:2005	ISO 12937:2000

¹ Propriétés garanties par le fabricant, indiquées en cas de réclamation.

3. UTILISATION

Production : d'esters à faible volatilité utilisés comme plastifiants pour les matériaux plastiques, d'additifs améliorant la stabilité thermique et la résistance à l'oxydation des plastiques, d'agents tensioactifs, d'agents anti-mousse utilisés dans l'industrie textile et papetière, de solutions utilisées dans les procédés d'extraction, de liquides de frein, d'additifs pour carburant (nitrate de 2-éthylhexyle), d'acrylate de 2-éthylhexyle et d'éthoxylates produits à base d'oxyde d'éthylène d'additifs pour l'agriculture, de produits chimiques utilisés dans les produits ignifugeants (agents ignifuges bromés), de cosmétiques et de produits pharmaceutiques.

Utilisé également en tant que : solvant à faible volatilité pour les huiles végétales, les graisses animales, les résines, les cires et les produits pétrochimiques, composant de solvants à faible volatilité utilisés dans l'industrie des colorants et des enduits de peinture et de vernis (par exemple dans les encres d'imprimerie et pour les tampons, dans les vernis pour peinture par trempage, etc.), additif améliorant la déformabilité plastique et le brillant des matières thermodurcissables et des revêtements posés à chaud, additif dispersant et humidifiant dans les pâtes colorantes.

Conformément aux règlements REACH, le produit peut être utilisé suivant les scénarios d'exposition pour les utilisations identifiées, joints à la fiche de données de sécurité.

4. PERSISTANCE

Le produit est persistant chimiquement. En respectant les conditions de stockage et de transport visées aux points 7 et 8, les propriétés qualitatives indiquées au point 2 sont conservées durant 6 mois à partir de la date de chargement.

5. CONFIRMATION DE LA QUALITÉ DU PRODUIT

Sauf si le contrat avec le client en dispose autrement, un certificat de qualité, constatant la conformité des propriétés qualitatives avec les exigences de la présente fiche de données de sécurité, est joint à chaque lot de 2-éthylhexanol envoyé.

6. EMBALLAGE

6.1. Exigences générales

Le 2-éthylhexanol est chargé dans des wagons citernes en acier, des conteneurs citernes ou des camions citernes,

L'utilisation d'un autre type d'emballage assurant le maintien des propriétés qualitatives du produit et la sécurité de son transport, de son stockage et de son utilisation, est autorisée. Dans ce cas, le destinataire doit :

- présenter une certification valable certifiant que l'emballage est destiné à stocker et à transporter le produit ou sa propre déclaration écrite concernant cette question,
- étiqueter l'emballage conformément aux normes en vigueur.

Le 2-éthylhexanol ne peut pas être transporté avec des oxydants forts et des acides.

6.2. Étiquetage des emballages unitaires des destinataires

Le 2-éthylhexanol est classé comme substance dangereuse. L'étiquetage de l'emballage unitaire du 2-éthylhexanol doit comporter les éléments suivants :

a/ selon le règlement (CE) 1272/2008

Données d'identification : nom, adresse et numéro de téléphone du ou des fournisseurs

Informations concernant la quantité du produit : la quantité nominale de la substance dans l'emballage lorsque celui-ci est mis à disposition du grand public sauf si cette quantité est spécifiée par ailleurs sur l'emballage

Identificateurs de produit :

Nom de la substance : « 2-ethylhexal-1-ol »
Numéro CE : « Numéro CE 203-234-3 »
Numéro CAS : « Numéro CAS 104-76-7 »

Pictogrammes de danger :

SGH07 : point d'exclamation



Mention d'avertissement : « Attention »

Mentions de danger :

H332 : « Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation »
H315 : « Provoque une irritation cutanée »
H319 : « Provoque une sévère irritation des yeux »
H335 : « Peut irriter les voies respiratoires »

Conseils de prudence :

- P261 : « Éviter de respirer les brouillards »
 P261 : « Éviter de respirer les vapeurs »
 P261 : « Éviter de respirer les aérosols »
 P280 : « Porter des gants de protection »
 P280 : « Porter des vêtements de protection »
 P280 : « Porter un équipement de protection du visage »
 P305+P351+P338 : « EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. »
 P312 : « Appeler un médecin en cas de malaise »

b/ selon la réglementation RID/ADR

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens des réglementations RID et ADR.

c/ selon la loi sur les produits emballés (si l'emballage y est soumis)

- nom du produit
- quantité nominale du produit
- nom de la société d'emballage, commandant l'emballage ou de l'importateur.

d/ pictogramme de sécurité selon la norme PN-EN ISO 7010:2012

- « Flamme nue interdite. Défense de fumer »



e/ instructions de manutention selon la norme PN-EN ISO 780:2001,

- « Tenir à l'abri de la chaleur »



- « Limites de température » valeur minimale de 0°C et valeur maximale de 49°C



f/ mention :

- « L'emballage usagé doit être transmis aux destinataires concernés par la valorisation des déchets ».

7. STOCKAGE

7.1. Exigences pour les bâtiments de stockage

- Ventilation locale par aspiration, éliminant les vapeurs des endroits de leur émission, et ventilation globale des locaux.
- Protection contre l'électricité statique - une décharge peut provoquer l'inflammation des vapeurs organiques.
- Système d'arrosage type sprinkler permettant le refroidissement des réservoirs/récipients par dispersion d'eau, en cas d'incendie.
- Sol imperméable, permettant la suppression des écoulements et empêchant leur pénétration dans les égouts.
- Installation électrique, dispositifs d'éclairage et de ventilation en ATEX.
- Le local doit être frais et sec.

7.2. Conditions de stockage

- Stocker à l'abri des sources d'inflammations - ne pas fumer.
- Stocker les réservoirs fermés hermétiquement dans un endroit frais (de 0 à 49°C ; de 32 à 120°F), bien ventilé.
- Stocker et ouvrir le réservoir avec précaution.
- Les récipients et réservoirs doivent être correctement étiquetés.
- Les récipients et réservoirs doivent être fabriqués en matériaux résistant au 2-Éthylhexanol.

7.3. Consignes relatives à la santé au travail

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Laver les mains avant les repas et immédiatement après l'utilisation du produit.

7.4. Consignes concernant le stockage commun

- Substances incompatibles : agents fortement oxydants
- Classe de température : T3

8. TRANSPORT

8.1. Exigences générales

Le 2-éthylhexanol est transporté dans des citernes, des camions citernes, des conteneurs citernes et des flexitanks.

Les citernes les conteneurs citernes et les camions citernes doivent être contrôlés avant le chargement quant à leur propreté par un employé autorisant le moyen de transport au chargement, et posséder un certificat de nettoyage et des documents actuels.

Les emballages unitaires du destinataire doivent respecter les exigences indiquées au point 6.

Les emballages unitaires avec le produit doivent être transportés par moyens de transports couverts.

Le 2-éthylhexanol ne peut pas être transporté avec des oxydants forts et des acides.

Le 2-éthylhexanol n'est pas classé comme dangereux au sens des réglementations RID et ADR.

8.2. Marquage des moyens de transport selon RID/ADR

Ne s'applique pas. Le produit n'est pas soumis à la réglementation RID/ADR.

9. AUTRES INFORMATIONS

Le 2-éthylhexanol possède une attestation de cacherooute.

10. DOCUMENTS LIÉS

Fiche du produit	PM-006.02 « 2-éthylhexanol. Fiche de données de sécurité ».
PN-C-04534-01:1981	Analyse chimique. Évaluation de la couleur au moyen de l'échelle platine-cobalt /Hazen/
PN-EN ISO 12937:2005	Produits pétroliers - Dosage de l'eau - Méthode de titrage Karl Fischer par coulométrie
PN-C-04504:1992	Analyse chimique. Évaluation de la densité des produits liquides et solides sous forme de poudre
Certificat de classification n° 115/IPO-BC/2011	

11. REMPLACE

La fiche PM-006.01 « 2-éthylhexanol. Fiche de données de sécurité » (édition 1, mise à jour 4)